

2008/994 - COMMUNICATION DES RAPPORTS D'EXECUTION DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC : CHAUFFAGE URBAIN DE LA DUCHERE, CAMPING INTERNATIONAL DE LYON, CASINO DE LYON, LE TRANSBORDEUR, CONCESSION DE DISTRIBUTION DE GAZ, CONCESSION DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE (MISSION DSP)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 décembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux titulaires d'un contrat de Délégation de Service Public, par son article L 1411-3, de transmettre chaque année un rapport retraçant les modalités d'exécution et analysant la qualité du service.

Ces rapports d'activité sont examinés par la Commission Consultative des services Publics Locaux (CCSPL) qui regroupe les membres de notre assemblée appartenant à la Commission des Finances et d'associations locales désignées par vos soins.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 22 octobre 2008 a examiné les rapports d'activités du chauffage urbain de la Duchère, du Camping International de Lyon, du Casino de Lyon et de la salle de spectacles « Le Transbordeur ».

La C.C.S.P.L. du 8 décembre a examiné les rapports d'activités de la concession de distribution de gaz et celle d'électricité.

Il nous appartient désormais de prendre acte de ces comptes rendus d'activité ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Où l'avis de sa Commission Finances - Administration Générale - Fin de procédures des Marchés Publics ;

DELIBERE

Le Conseil municipal **P R E N D A C T E** de la communication des rapports d'activité des délégations de service public :

- Chauffage urbain de la Duchère ;
- Camping international de Lyon ;
- Casino de Lyon ;

- le Transbordeur ;
- concession de distribution de gaz ;
- concession de distribution d'électricité.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM